

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le
ID : 064-216404996-20230323-D2023_11-BF

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre au citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif 2022 s'inscrit dans un contexte délicat avec des dépenses de fonctionnement alourdies par une inflation record et la continuation de la suppression progressive de la taxe d'habitation.

- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMMUNE DE SALIES-DE-BEARN	3 687 542,51	5 514 749,72	3 222 424,72	4 288 854,54
Total	3 687 542,51	5 514 749,72	3 222 424,72	4 288 854,54

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmentées de 11.23 %. Les charges à caractère général (chap. 011) ont augmentées de 8.79 % du fait de l'augmentation du coût des fluides et des matières premières. Les charges de personnel (chap.12) constituent le premier poste de dépenses. Elles ont augmentées de 7.31 % du fait notamment de l'augmentation du point d'indice en juillet.

Les recettes de fonctionnement ont diminuées de 24.43 %. Si le produit des impôts est resté stable et celui des services et ventes diverses a augmenté de 18.54 %, le versement du solde des indemnités d'assurance lié aux inondations de 2018 prévu pour 2022 est toujours en attente.

L'année 2022 aura vu, pour la partie investissement, la fin des travaux de l'espace culturel Lucien Basse-Cathalinat (cinéma et les salles Ravel, Rotonde plus le réaménagement du parvis) ainsi que la réalisation du city-stade et du skate park et les études préliminaires pour l'aménagement du jardin public.

- Représentation graphique du budget principal -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
Charges à caractère général : 1 029.89 k€	Contributions directes : 3 437.83 k€
Charges de personnel : 1 801.01 k€	
Subventions et participations : 386.79 k€	
Autre : 469.85 k€	
	Dotations et participations : 1 208.43 k€
	Autre : 868.49 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement : 1 146.45 k€	
Dette : 315.70 k€	
Déficit antérieur : 1 726.51 k€	
	Dotations, fonds et réserves : 3 749.38 k€
	Autre : 231.78 k€

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID : 064-216404996-20230323-D2023_11-BF

Recettes SLO

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

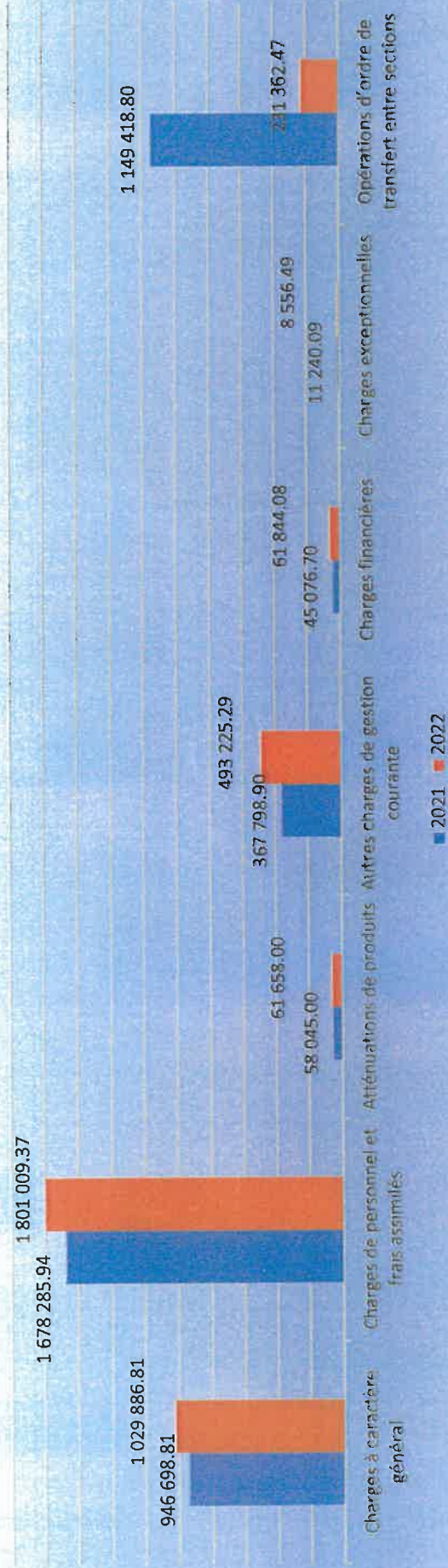
La section d'investissement comprend des dépenses et des recettes qui ont pour impact de valoriser le patrimoine de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, permet en priorité de couvrir le remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus.

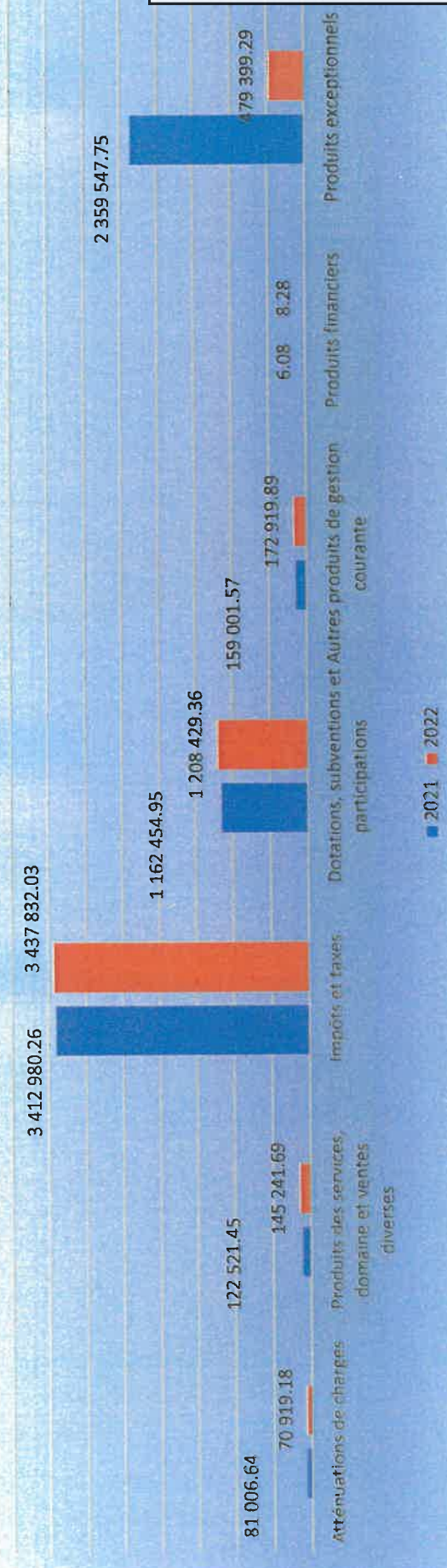
Les résultats définitifs de 2022 s'établissent comme suit :

Résultats de la section d'investissement : 1 066 429.82 € (dont déficit reporté de 2021 : 1 726 509.53 €) / Résultat de la section de fonctionnement : 1 827 207.21 € soit un excédent de clôture de 2 893 637.03 € (hors solde des restes à réaliser soit - 382 430 €).

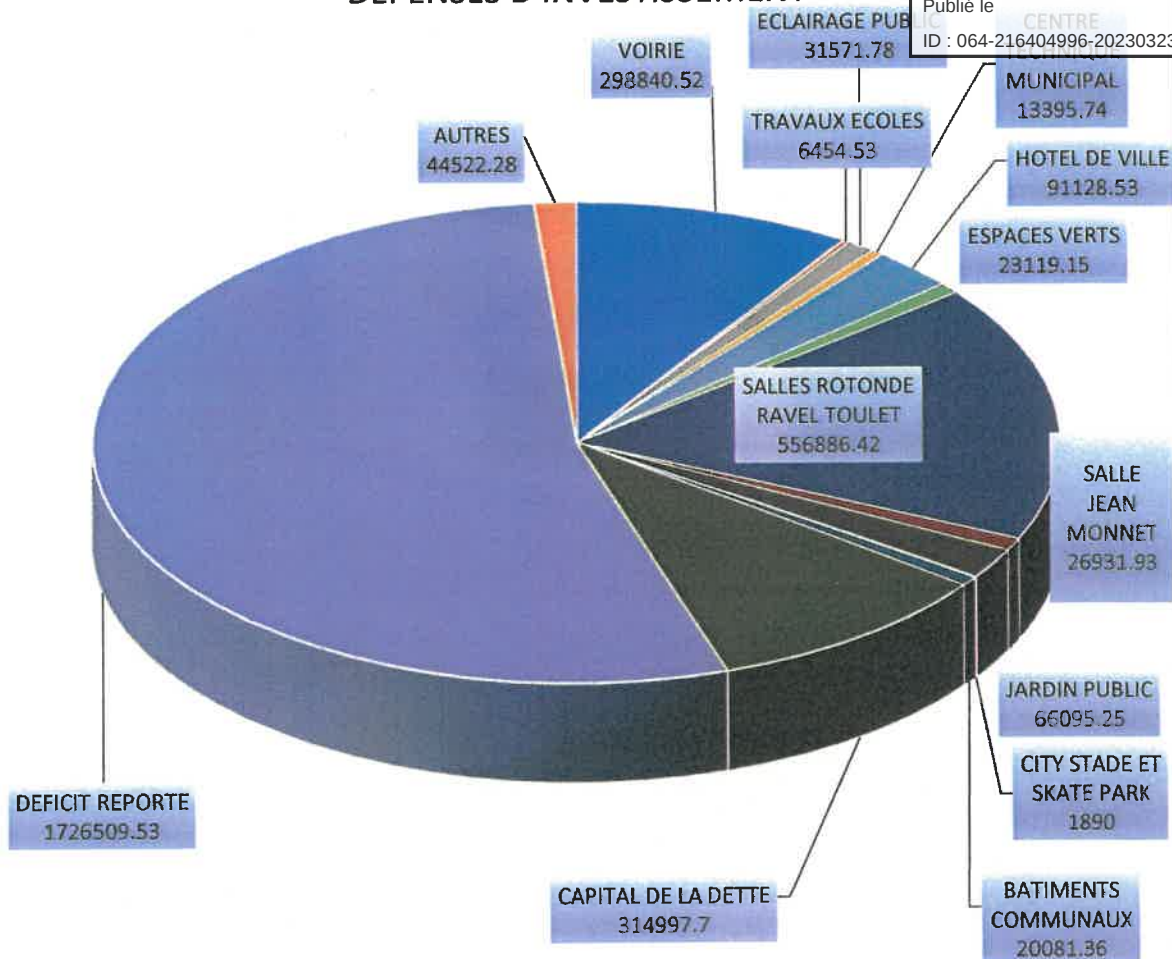
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



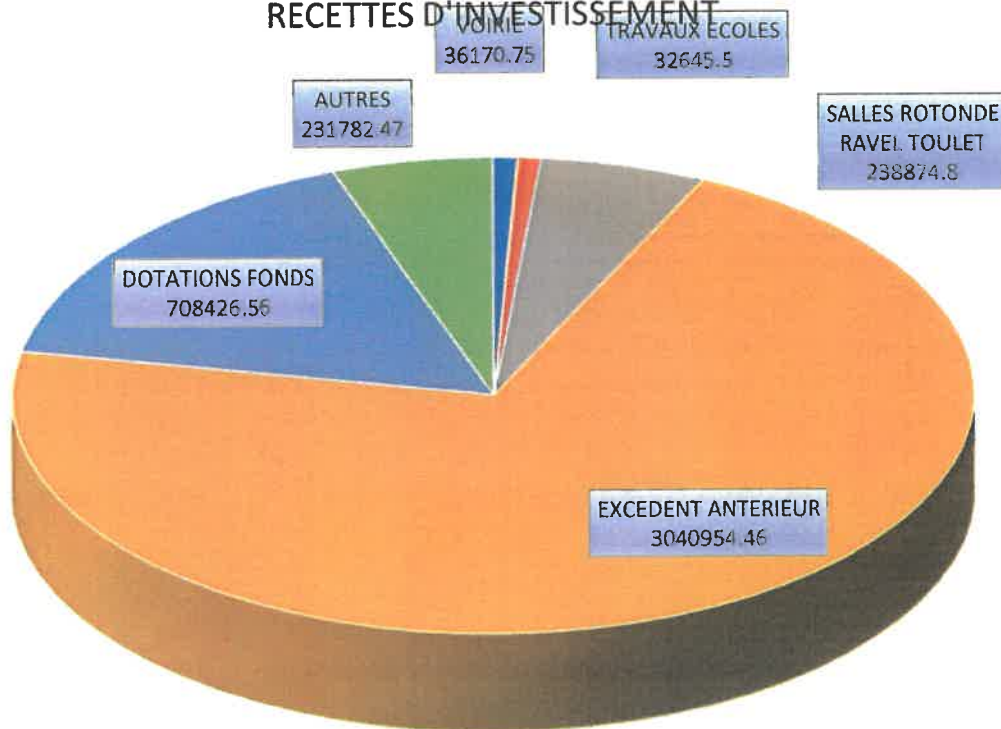
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



- Dette -

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le



ID : 064-216404996-20230323-D2023_11-BF

Tableau synthétique

	Encours de la dette
COMMUNE DE SALIES-DE-BEARN	2 726 381,82
Total	2 726 381,82

Le remboursement du capital de la dette était de 314 997.70 € en 2022.

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 2 726 381.82 €.

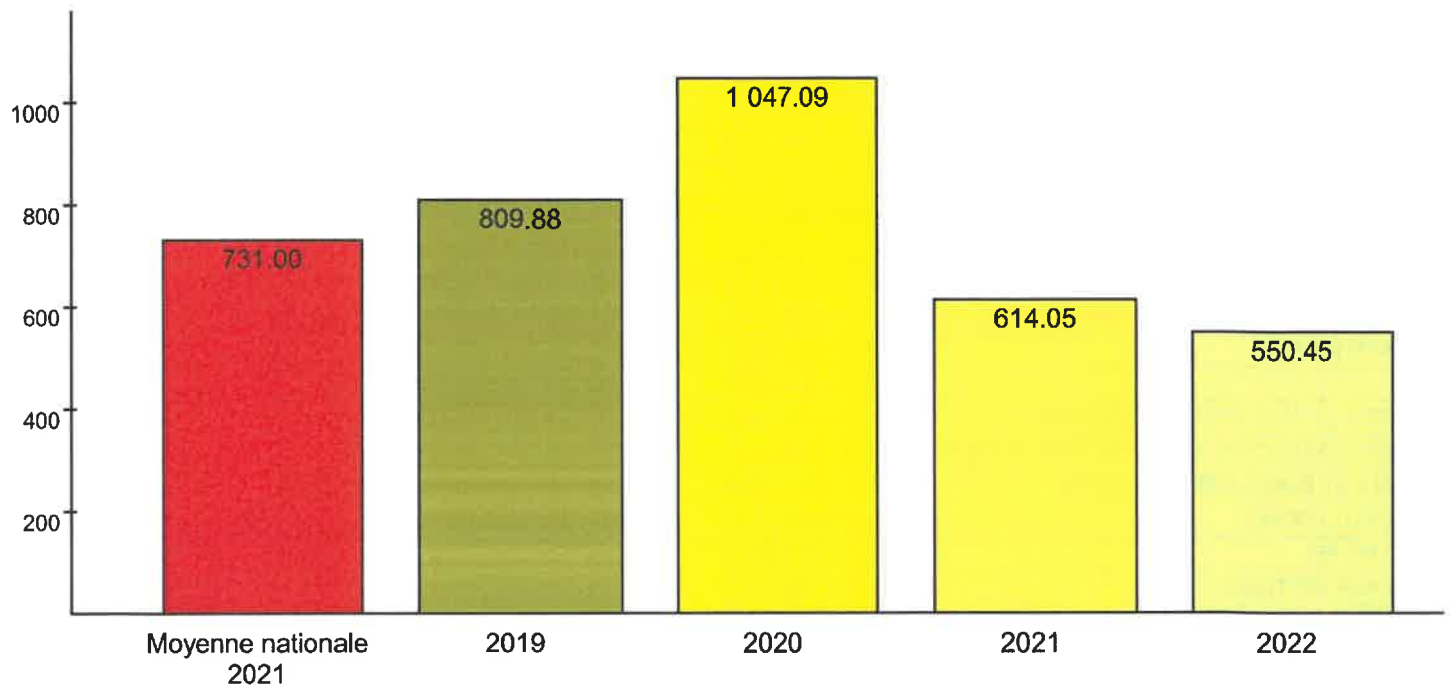
L'épargne de gestion de 2 108 166 € est constitué par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'épargne brute de 2 058 570 € résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement de la dette.

L'épargne nette de 1 742 872 € est calculée à partir de l'épargne brute ôté du remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Le ration de désendettement est de 1.3 ans. Une note inférieure à 5 est signe d'endettement faible.

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



- Subventions et participations versées -

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le



ID : 064-216404996-20230323-D2023_11-BF

Subventions

Organisme	Libellé	Montant
AAPPMA DU GAVE D'OLORON	Subvention 2022	250.00
ACCA SALIES	Subvention 2022	500.00
ACCEUIL AMISTAT	Subvention 2022	500.00
AIMA	Subvention 2022	3 000.00
ALCOOL ASSISTANCE DES PYRENEES-ATLANTIQUES	Subvention 2022	200.00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Subvention 2022	3 000.00
APEL SALIES	Subvention 2022	1 000.00
ARCHEO2GAVES	Subvention 2022	400.00
ART EN LOFT	Subvention 2022	800.00
ARTISTES AU CHALET	Subvention 2022	200.00
ASS SOINS INFIRMIERS ET D ACCOMP EN TERRE DE S	Subvention 2022	375.00
ASSOCIATION FRANCOIS TRUFFAUT	Subvention 2022	5 000.00
ASSOCIATION SPORTIVE SALISIENNE BASKET	Subvention 2022	500.00
BANQUE ALIMENTAIRE DU BERN ET DE SOULE	Subvention 2022	745.00
CAP SUD	Subvention 2022	1 500.00
CAPOERA MALUNGOS LANDES ET BEARN	Subvention 2022	500.00
CARRESSE SALIES FOOTBALL CLUB	Subvention 2022	7 500.00
CCAS	Subvention 2022	52 000.00
CHEVAL NATURE 64	Subvention 2022	1 000.00
CIDFF64	Subvention 2022	500.00
CLUB CYCLOTURISME SALISIEN	Subvention 2022	100.00
COMITE DE JUMELAGE SALIES-SABOU	Subvention 2022	1 500.00
COMITE DES FETES DE SALIES DE BEARN	Subvention 2022	20 000.00
COMMERCE ET ARTISANAT SALISIEN	Subvention 2022	3 500.00
COMPAGNIE DES ARCHERS DU SANGIER	Subvention 2022	200.00
COS DU PERSONNEL COMMUNAL	Subvention 2022	3 000.00
CROIX ROUGE FRANCAISE	Subvention 2022	400.00
EN ABAN BIARNES AU FIL DES GAVES	Subvention 2022	300.00
FESTI'CLAP SALIES	Subvention 2022	1 000.00
FNACA	Subvention 2022	100.00
FOYER DES JEUNES SECTION JUDO JUJITSU	Subvention 2022	1 500.00
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE FELIX PECAUT	Subvention 2022	400.00
HARMONIE ET BANDA LOS AIGASSUTS	Subvention 2022	11 000.00
IL MOMENTO VOCALE	Subvention 2022	200.00
JURADE DU SEL	Subvention 2022	18 000.00
LACAZE AUX SOTTISES	Subvention 2022	10 000.00
LE LAVOIR	Subvention 2022	400.00
LE SAVOIR PARTAGE	Subvention 2022	2 000.00
LES AIGLONS	Subvention 2022	3 000.00
LES AMIS DE L'ECOLE PUBLIQUE	Subvention 2022	1 000.00
LES AMIS DU VIEUX SALIES	Subvention 2022	5 000.00
LES JEUNES DE SAINT MARTIN	Subvention 2022	1 500.00
LES MARCASSINS	Subvention 2022	150.00
LES RESTAURANTS DU COEUR	Subvention 2022	1 200.00
LOU MERCAT EPICERIE SOLIDAIRE	Subvention 2022	3 000.00
LOUS AMICS DE LASTRILLES	Subvention 2022	200.00
OGEC NOTRE DAME DE L ALLIANCE	Subvention 2022	115 322.31
ORPHEON DE SALIES DE BEARN	Subvention 2022	1 500.00
OUSTAU DOU SALEYS	Subvention 2022	4 000.00
PETANQUE SALISIENNE	Subvention 2022	300.00
PIC SEL MULTIMEDIA	Subvention 2022	5 000.00
REFLETS 2 CHEMINS	Subvention 2022	300.00
ROULEZ RETRO	Subvention 2022	1 500.00
RUGBY CLUB BEARNAIS	Subvention 2022	7 000.00

SALIES A PEINDRE	Subvention 2022	Envoyé en préfecture le 30/03/2023	4 700.00
SALIES DE BEARN EN TRANSITION	Subvention 2022	Reçu en préfecture le 30/03/2023	300.00
SALIES GOLF CLUB	Subvention 2022	Publié le	500.00
SALIES GYM	Subvention 2022	ID : 064-216404996-20230323-D2023_11-BF	400.00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Subvention 2022		1 000.00
SEL EN SCENES	Subvention 2022		3 000.00
SNEMM SOC NAT ENTRAIDE MEDAILLE MILITAIRE	Subvention 2022		100.00
STADE SALISIEN PELOTE	Subvention 2022		1 000.00
STADE SALISIEN TENNIS	Subvention 2022		500.00
TENNIS DE TABLE	Subvention 2022		400.00
TIGER WAY	Subvention 2022		1 500.00
VELO CLUB SALISIEN	Subvention 2022		3 000.00
VILLAGE RENCONTRE D'ARTS CONTEMPORAINS	Subvention 2022		5 000.00
VOLANT LIBRE	Subvention 2022		500.00
TOTAL			324 942.31

Contributions

Organisme	Libellé	Montant
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES ATLANTI	Participation FSL 2022	4 311.00
TOTAL		4 311.00

Le montant des subventions accordé par la municipalité en 2022 a augmenté de 66.21 % par rapport à 2021 dans un contexte inédit et incertain.

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le



ID : 064-216404996-20230323-D2023_11-BF